

AUTORISATION PARENTALE 2023

Ce formulaire est à compléter pour un jeune participant de moins de 18 ans dûment inscrit au *Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie-Les Îles*. Le pèlerinage se déroulera de Caplan à Newport du 25 juin au 1er juillet 2023 inclusivement.

L'autorisation parentale est obligatoire pour confirmer l'inscription de tout participant d'âge mineur. La personne désignée au paragraphe **B** doit aussi être inscrite au Pèlerinage et avoir au moins 18 ans.

Nous recommandons fortement qu'une copie de cette délégation soit en possession du jeune d'âge mineur et de la personne désignée au paragraphe **B** pour toute la durée de l'événement et durant les déplacements de l'aller et du retour. S.V.P. ne pas oublier de signer les paragraphes **A** et **B**.

Nom et prénom du jeune : _____

Date de naissance : _____

A- Je, soussigné(e), déclare être titulaire de l'autorité parentale du jeune ci-dessus mentionné. Je l'autorise à participer aux activités prévues et organisées dans le cadre du *Pèlerinage gaspésien Terre et Mer* qui se tiendra du 25 juin au 1er juillet 2023 inclusivement. Je déclare avoir pris connaissance de la programmation, des conditions de logement et des conditions de participation.

Signature du parent ou titulaire de l'autorité parentale

B- Pour la durée de cette activité et durant les déplacements de l'aller et du retour je confie mon enfant à la responsabilité de la personne suivante :

Nom de la personne désignée : _____

Adresse postale : _____

Âge (approximatif) : _____

Signature d'un parent ou titulaire de l'autorité parentale

Désistement de responsabilité

Par la présente, je renonce à tous et chacun des droits et réclamations en dommage auxquels je pourrais avoir recours, contre les organisateurs de cet évènement, les mandataires représentants successoraux et ayant droit, relativement à certaines ou toutes blessures que _____ pourrait subir lors de cette activité.

Date : _____

Signature d'un parent ou titulaire de l'autorité parentale